



DOSSIER DE PRESSE 30 juin 2015

**« C'est le moment d'investir pour gagner ! »
Mesure en faveur de l'investissement productif**

Le suramortissement

Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Alsace et du département du Bas-Rhin visite ce jour l'entreprise GUILLET, serrurerie et chaudronnerie industrielle à Duppigheim et la carrosserie artisanale RITTERBECK à Schiltigheim.

Ce double déplacement a pour objet de promouvoir la mesure exceptionnelle, mais limitée à un an, du suramortissement. Il sert aussi, de façon plus large, à relayer la politique de Gouvernement en faveur des TEPE/PME et à écouter les attentes des chefs d'entreprise pour y apporter les réponses locales ou les faire remonter, si nécessaire.

Danièle GIUGANTI, directrice de la DIRECCTE et Emmanuel ROUX, responsable des affaires juridiques et contentieuses à la DRFIP, participent à ce déplacement ainsi que Bernard STALTER, Président de la Chambre de Métiers d'Alsace, Régis BELLO, Vice—Président de la commission industrie à la CCI d'Alsace et Fabrice URBAN de la CCI de Strasbourg.

Sommaire du dossier

Pages 2 et 3, le dispositif en résumé

Pages 4 et 5, les entreprises GUILLET SA et carrosserie RITTERBECK

Page 6, témoignages de chefs d'entreprises qui investissent (extraits)

Page 7, contacts et questions au référent unique aux investissements

Contacts presse

Préfecture : Viviane CHEVALLIER, téléphone 03 88 21 68 77

DIRECCTE : Philippe LALANNE, téléphone 03 88 15 43 28 ou 06 98 04 43 74

Document réalisé par la :

DIRECCTE
Alsace DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Le suramortissement

I) PRESENTATION DU DISPOSITIF

Toutes les entreprises sans distinction de secteur ou de taille sont concernées, à la seule condition qu'elles soient soumises à un régime réel d'imposition : de la PME à la grande entreprise industrielle, des artisans soumis au régime des bénéfices industriels et commerciaux, les « BIC », aux agriculteurs. Il faut pour bénéficier de la mesure réaliser un investissement productif éligible entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2016.

Quels investissements sont éligibles à la mesure ?

Tout est détaillé et expliqué à l'adresse suivante :

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/10079-PGP.html?identifiant=BOI-BIC-BASE-100-20150421>.

Pour résumer, sont concernés en premier lieu l'ensemble des matériels et outillages utilisés pour des opérations industrielles de fabrication ou de transformation, c'est-à-dire l'immense majorité des équipements industriels ; mais également les matériels de manutention, pour les entreprises qui ont une activité de logistique par exemple ; on peut aussi profiter de cette mesure grâce aux installations destinées à l'épuration des eaux et à l'assainissement de l'atmosphère, ou aux installations productrices de vapeur, de chaleur ou d'énergie (mais pas celles qui donnent droit à l'application d'un tarif réglementé d'achat de la production électrique). On peut aussi en profiter dans le cadre d'un investissement dans des matériels et outillages utilisés pour la recherche scientifique ou technique. Les logiciels sont éligibles lorsqu'ils sont indissociables d'un matériel lui-même éligible, ou lorsqu'ils contribuent aux opérations industrielles de fabrication et de transformation, car le gouvernement souhaite inciter les entreprises à accélérer leur numérisation.

Comment savoir si mon investissement est éligible ?

En consultant l'instruction fiscale :

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/10079-PGP.html?identifiant=BOI-BIC-BASE-100-20150421>

ou en demandant aux services fiscaux.

Comment est calculée la déduction ?

La déduction est égale à 40 % du prix de revient de l'investissement et son montant est déduit du bénéfice linéairement sur la durée d'amortissement. Elle s'ajoute à l'amortissement pratiqué par ailleurs dans les conditions de droit commun. Contrairement à une mesure d'accélération du rythme de déduction de l'amortissement, il ne s'agit donc pas seulement d'un gain de trésorerie pour l'entreprise : l'économie d'impôt réalisée est définitive.

EXEMPLES

1) Une PME industrielle achète au 1er septembre 2015 un tour d'usinage à commande numérique, d'un prix de revient total de 300 000 €. Cet équipement est amortissable sur 8 ans



Au titre de la mesure et en supplément de l'amortissement de droit commun, l'entreprise déduira donc de son résultat imposable 5 000 € la première année puis 15 000 € par an entre 2016 et 2022 et enfin 10 000 € en 2023. Au global, elle aura déduit 120 000 € de sa base imposable. Sur la base du taux normal de l'impôt sur les sociétés, elle aura donc réalisé une économie d'impôt pouvant aller jusqu'à 40 000 € sur la période 2015-2023.

2) Une entreprise industrielle installe au 1er juillet 2015 une ligne de fabrication de pièces composites constituée d'équipements éligibles à la mesure, soit un investissement de 15 millions d'euros, amortissables sur 10 ans.



Elle déduira de son résultat imposable 300 000 € la première année puis 600 000 € par an entre 2016 et 2024 et enfin 300 000 € en 2025. Au global, elle aura déduit 6 millions d'euros de sa base imposable. Sur la base du taux normal de l'impôt sur les sociétés, elle aura réalisé une économie d'impôt pouvant aller jusqu'à 2 millions d'euros sur la période 2015-2025.

3) Un exploitant agricole exerçant son activité dans une société, soumise à l'impôt sur les sociétés, achète en juillet 2015 un tracteur de 150 000 €, amortissable sur 6 ans.

Il pourra donc déduire de son bénéfice agricole 5 000 € la première année puis 10 000 € par an de 2016 à 2020 et enfin 5 000 € en 2021. Sur la base du taux normal de l'impôt sur les sociétés, il aura réalisé une économie d'impôt pouvant aller jusqu'à 20 000 € sur cette même période. Il est rappelé que l'avantage serait également acquis à un exploitant individuel imposé à l'impôt sur le revenu.



II) PRESENTATION DES DEUX ENTREPRISES VISITEES

Carrosserie RITTERBECK à Schiltigheim



L'activité a démarré en 1927 et c'est aujourd'hui la troisième génération qui a pris le relai. Lui se prénomme Pascal et elle Martine. Pascal est le patron de cette entreprise artisanale qui emploie 5 personnes dont un apprenti. Il occupe aussi la responsabilité de président de la corporation des carrossiers du Bas-Rhin. Elle, son épouse, est son assistante en charge de l'accueil, la comptabilité, etc. « *ce qui me laisse peu de temps pour mon autre passion, la cuisine et tenir mon blog dédié* » tient-elle à souligner.

En plus de la carrosserie traditionnelle, le patron professionnel reconnu, titulaire du brevet de maîtrise, a su trouver des marchés de niche : peinture-design motos, marquage publicitaire, rénovation voitures anciennes, etc. L'activité est donc soutenue et pourrait encore être développée.



C'est pourquoi, après quasiment un siècle au même endroit, le temps est venu de changer de locaux. Car l'atelier est aujourd'hui trop exigu, plutôt vétuste, et difficilement accessible près du centre de ville de Schiltigheim. L'entreprise va donc déménager dans les prochains mois dans la zone industrielle et artisanale de Souffelweyersheim, à proximité de nombreux garages. L'investissement est conséquent, plus d'un millions d'euros, essentiellement pour l'acquisition du terrain et la construction du bâtiment.

Il y aura aussi des achats d'équipements pour 150 000€ : cabine de peinture et aire de préparation des véhicules notamment. *Nous ne connaissons pas le dispositif. C'est à l'occasion de la préparation du déplacement du Préfet que j'en ai appris l'existence. Je profiterai de cette visite pour poser des questions pour savoir quels sont les amortissements concernés, la procédure et le gain fiscal* ». Pascal RITTERBECK note au passage, à propos des dispositions prises par le Gouvernement en faveur des entreprises que « *la mesure du CICE a permis d'arrondir le bilan de l'année écoulée qui n'était pas formidable.* »

Le patron et son épouse sont confiants dans l'avenir. « *D'ailleurs si nous n'étions pas optimistes, nous n'aurions jamais engagé ce projet. Qui plus est, on pourra envisager l'embauche d'un ou de deux collaborateurs supplémentaires.* »



GUILLET SA chaudronnerie, serrurerie industrielle

Guillet emploie 95 personnes sur son site de Duppigheim. Elle forme une dizaine de jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation - et vise l'excellence en accueillant des Compagnons du devoir. Cinq Compagnons occupent des postes clé dans l'entreprise.

« Un savoir reconnu qui la fait monter sur Seine »

L'entreprise travaille l'inox, l'aluminium, l'acier, le cuivre. Elle maîtrise la mécanique, l'hydraulique, l'électrique ... Productrice aussi de structures de scènes de spectacle mobiles en aluminium pour Europodium, son savoir-faire est tel que la société a été retenue pour participer aux travaux de rénovation du premier étage de la Tour Eiffel. Elle agit également en sous-traitant de premier rang pour des grands noms de l'industrie, comme SUEZ, BRUKER, MECATHERM, MARS... Elle fournit les réservoirs en inox pour les trains à propulsion diesel d'ALSTOM et de BOMBARDIER, un débouché qui restera important dans les années à venir. Mais elle vend aussi des produits moins sophistiqués comme des fours à tartes flambées.



A propos du niveau d'activité de l'entreprise, Fabien GUILLET signale *« le manque de visibilité du carnet de commandes qui est réellement un frein à l'investissement, en particulier sur le volet transport »*. Par ailleurs, le jeune DG relève *« la concurrence croissante avec des pays comme la Pologne ou le Portugal qui tirent les prix vers le bas. »* Mais poursuit-il, *« si on veut pérenniser l'outil de travail et attirer des jeunes à l'heure du Smartphone, il faut continuer à investir dans des équipements modernes... On a peine à trouver des profils sur le moyen / long terme. »*

Les nouvelles mesures économiques plutôt bien accueillies

Sur la question des aides publiques diverses, comme le CICE qui représente 100 000€ pour la société, le dirigeant dit *« qu'il préférerait qu'on lui passe des commandes. »* Il exprime à demi-mots son avis sur l'opportunité des dispositifs pris par le Gouvernement en direction des PME, déclarant *« quand les entreprises ne sont pas contentes, elles savent le faire savoir mais quand les mesures vont dans le bon sens, elles oublient le plus souvent de dire merci ! »* GUILLET va pouvoir bénéficier du dispositif de suramortissement puisqu'il va prochainement investir dans des potences de levage qui vont améliorer l'ergonomie au poste de travail et la qualité des opérations de soudage, dans une ébavureuse et des tables de travail pour les assemblages mécano-soudés. Les investissements vont avoisiner les 400 000€. Mais sur ce sujet, le DG observe de façon pragmatique que *« pour investir - et donc bénéficier du suramortissement - il faut que les entreprises puissent en assumer la charge mensuelle dans leur trésorerie. Je suggère des emprunts plus longs et un délai porté de 1 à 3 ans pour bénéficier de la mesure »*.

III) Extraits de « Portraits d'entreprises qui investissent »

En ligne sur www.alsace.directe.gouv.fr/Le-suramortissement-deduction



A l'occasion de la campagne d'information autour des mesures économiques prises par le Gouvernement en direction des entreprises, en particulier la mesure de suramortissement, les chargés de mission développement économique de la DIRECCTE Alsace ont rencontré leurs dirigeants. Sont repris des extraits de leurs témoignages.

ALSAPAN : « l'investissement, clé de la réussite »

« L'entreprise est résolument tournée vers l'avenir et nous investissons constamment sur nos sites de production. Le but est d'augmenter la productivité, l'efficacité énergétique des sites et la qualité » précise la jeune dirigeante Cécile CANTRELLE.

HUSSOR : le savoir coffrer mais pas seulement !

Le chef d'entreprise, Yves COUILLARD : *« l'investissement est fait dans une période de très faible activité et donc avec une rentabilité financière insuffisante par rapport aux critères classiques utilisés en la matière. Les taux d'intérêt bas et les aides obtenus sécurisent un investissement lourd pour une PME ».*

BRETZEL BURGARD : sa recette pour la croissance



Emmanuel GOETZ : *« Une thermoformeuse pour le conditionnement des nouveaux canapés apéritifs, un outil de découpe de pain à jet d'eau haute pression, de nouveaux fours pour l'atelier de boulangerie, etc. : nos dépenses éligibles à cette mesure s'élèvent à 710 000 €. Nous aurons sûrement d'autres investissements d'ici l'année prochaine qui pourront aussi bénéficier de ce suramortissement, notamment au niveau des magasins de vente ».*

PUNCH POWERGLIDE STRASBOURG SAS, investir pour changer de vitesse!

Arnaud BAILO, le PDG de la société : *« 100 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est exporté. Les concurrents ne sont pas sur le marché français. Si on veut continuer à produire en France, il faut continuer à apporter de la technologie, avec beaucoup de valeur ajoutée et se différencier ».*



MEYER SANSBŒUF grimper plus haut, naviguer plus loin !

Benoît BASIER : *« Le suramortissement est une bonne mesure. Elle aurait été plus bénéfique pour nous si elle avait pris plus tôt...Le textile va répondre à des problèmes techniques d'avenir dans des matériaux écoresponsables ou bio-sourcés (chanvre, lin etc.) »*

Fonderie SCHLUMBERGER : fondateur un métier millénaire qui sait innover

« Cette mesure me satisfait donc pleinement » commente David VERMELLE, le président de la société. *« Ces investissements comme ceux réalisés en 2013-2014 nous permettent de moderniser notre outil de production, d'améliorer la qualité et de nous positionner sur de nouveaux marchés... »*

IV) CONTACTS UTILES

Deux questions à François DONNY, référent unique pour les investissements

Vous êtes depuis juin 2013 le Référent Unique pour les Investissements en Alsace. En quoi consiste votre mission.

« En poste à la DIRECCTE Alsace, ma mission est d'accompagner en première ligne, pour le compte des services de l'Etat, toutes les entreprises qui investissent plus de 3 millions d'euros. Cela répond à la demande d'entreprises qui se sentent parfois un peu perdues face à l'administration française. Concrètement au quotidien, je rencontre des responsables d'entreprises – qu'ils soient étrangers ou déjà implantés en France, voire en Alsace, qui me présentent leur projet. Je leur indique les démarches à accomplir et les accompagne, si nécessaire, pour faire aboutir les permis de construire, les « permis environnementaux », voire le financement. Ce travail s'effectue évidemment en bonne entente avec les agences de développement, les collectivités, les consulaires.

L'Alsace est d'ailleurs parmi les régions les plus dynamiques de France sur le plan de l'investissement. En deux ans, plus de 110 projets potentiels ont été recensés, correspondant à des investissements potentiels de plus de 4 000 millions d'euros qui pourraient générer 6 300 emplois. Je m'occupe personnellement des plus importants et assure le suivi des autres en lien avec mes collègues. »

Et pour les PME qui investissent moins de 3 millions d'euros, à qui peuvent-elles s'adresser ?

« Ce n'est pas le cœur de ma mission, mais il n'est pas question bien sûr de refuser de soutenir une entreprise, au contraire ! Dans ce cas, je peux répondre moi-même ou relayer la demande à mes collègues de la DIRECCTE ou à un de nos partenaires. D'ailleurs, ces projets ne présentent le plus souvent pas de difficultés administratives particulières. Il s'agit le plus souvent d'informer sur les dispositifs ou de rassurer. A cet égard, ces entreprises sont, je le rappelle, potentiellement éligibles au suramortissement. J'indique donc mon numéro de téléphone, le 03 69 20 99 33 et mon adresse courriel francois.donny@direccte.gouv.fr En cas d'absence, vous pouvez contacter Anne DUFOIR au 03 69 20 99 29 ou par courriel anne.dufoir@direccte.gouv.fr

Contactés partenaires

bpifrance : Benoit RIGOT (délégué régional) 03 88 56 78 45
benoit.rigot@bpifrance.fr

CCI de Région Alsace : Eric BONNIN (directeur industrie) 03 89 36 54 55
e.bonnin@alsace.cci.fr

Chambre de Métiers d'Alsace : Jean-Marc DELLENBACH (animation économique) 03 89 46 89 17
jmdellenbach@cm-alsace.fr

Chambre régionale d'Agriculture d'Alsace : André JACOB (directeur) 03 88 19 17 65
a.jacob@alsace.chambagri.fr

Région Alsace : Martine MACK (directrice de la Compétitivité et de la Connaissance) 03 88 15 68 80
Martine.mack@region-alsace.eu

ADIRA : Vincent FROEHLICHER (directeur) 03 88 52 86 82
vincent.froehlicher@adira.com

CAHR : Claude MOUQUIN (directeur) 03 89 60 30 68 c.mouquin@cahr.tm.fr